



DECISION PREFECTORALE N° 177 /DP/D42/SIGAMP/2026 -

Portant infructuosité de l'Appel d'Offres National Ouvert
N°06/AONO/RN/D42/CDPM/2026 du 26/05/2026 pour les travaux de réhabilitation de cases
a berger (06), des abris veaux (06) pour bétail à la station zootechnique de LOUGGUERE,
Arrondissement de Guider, Département du Mayo-Louti, Région du Nord.

LE PREFET DU DEPARTEMENT DU MAYO-LOUTI

Maître d'Ouvrage Délégué;

- Vu** la Constitution ;
Vu la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités ;
Vu la Loi n°2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
Vu le Décret n°2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation Administrative de la République du Cameroun ;
Vu le Décret n°2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des Chefs de Circonscriptions Administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
Vu le Décret n°2025/355 du 22 juillet 2025 portant nomination de Monsieur TAM **LIKENG Richard Marcel** aux fonctions de Préfet du Département du Mayo-Louti ;
Vu le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu la Circulaire N°0001877/C/MINFI du 31/12/2025 portant Instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2026 ;
Vu le Dossier de l'Appel d'Offres National Ouvert N°06/AONO/RN/D42/CDPM/2026 du 26/05/2026 pour les travaux de réhabilitation de cases a berger (06), des abris veaux (06) pour bétail à la station zootechnique de LOUGGUERE, Arrondissement de Guider, Département du Mayo-Louti, Région du Nord.
Vu les offres du seul soumissionnaire ;
Vu le Procès-Verbal de réexamen et la lettre de proposition d'attribution de la Commission Départementale de Passation des Marchés publics du Mayo-Louti, dressés le 17 août 2026.

DECIDE :

Article1^{er}.- Aucune Entreprise n'a été retenue pour lesdits travaux cités ci-haut.

Article2.- La présente Décision sera notifiée, puis enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS

- DDMAP/ML
- DIR/ZOO/LOUGGUERE
- ARMI/NO/Gr
- CDPM/ML
- CFD/ML/Gdr
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES



Guider, le

9 AOUT 2026

Le Préfet,

TAM LIKENG Richard Marcel
Administrateur Civil Principal
Chevalier de l'Ordre National de la Valeur